

DIRECTION MARCHES ET EXTERNALISATION

APPEL D'OFFRES DME 002/ 2025 :
PRESELECTION D'ENTREPRISES POUR LE PROJET DE
"CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA SNIM A NOUADHIBOU"
TERMES DE REFERENCE



Février 2025

SOMMAIRE

1. Présentation de la SNIM	3
2. Conception du siège projeté.....	3
3. Objet de l'appel à candidature.....	3
4. Localisation du site.....	3
5. Entreprises admises à concourir	3
6. Informations/ Documents à fournir par le soumissionnaire	3
7. Documents constitutifs de la proposition	5
8. Date limite de réception des propositions	5
9. Langue de l'offre	5
10. Propositions hors délais	5
11. Ouverture des plis	5
12. Vérification de la Conformité des propositions	5
13. Evaluation techniques des propositions	6
14. Evaluation techniques des propositions	6
15. Contacts avec la SNIM.....	6
16. Suite à donner à l'appel à candidature	6
17. Frais de soumission	6
Annexe 1 :	8

1. Présentation de la SNIM

La SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière) est une entreprise d'envergure nationale importante qui intervient dans divers secteurs de l'économie nationale. Elle exploite, depuis plus d'un demi-siècle, des gisements de minerais de fer situés autour de la cité minière de Zouerate, dans la Région de Tiris Zemmour au nord de la Mauritanie.

Les gisements de la SNIM sont exploités par la méthode dite « à ciel ouvert ».

Les minerais de fer sont acheminés par trains jusqu'au Port minéralier de Nouadhibou situé sur la Côte Atlantique à 700 km de Zouerate où les « minerais marchands » sont chargés dans des navires minéraliers pour exportation.

2. Description du siège projeté

La SNIM envisage de construire un nouveau siège social à l'image de ses ambitions et de son label qualité construit auprès de son environnement extérieur et principalement auprès de ses partenaires étrangers.

Le siège sera constitué de :

- un immeuble moderne doté d'équipements adéquats d'alimentation électriques, de télésurveillance et contrôle d'accès, de climatisation, de communication, de sécurité incendie, et divers autres équipements techniques .
- et un aménagement extérieur avec aires de parking, espaces verts, etc.

Voir l'**annexe 2** du présent dossier de consultation.

3. Objet de l'appel à candidature

La présente consultation a pour objet la présélection d'entreprises ou groupements d'entreprises spécialisés dans la construction de bâtiments modernes avec leurs aménagements extérieurs.

4. Localisation du site

Le nouveau siège sera construit à Nouadhibou.

5. Entreprises admises à concourir

Sont admises à concourir les entreprises ou groupements d'entreprises spécialisés dans la réalisation d'ouvrages génie civil, et plus particulièrement de bâtiments modernes avec leurs aménagements extérieurs et pouvant justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières et étant à jour vis-à-vis de toutes leurs obligations légales, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement.

6. Informations/ Documents à fournir par le soumissionnaire

Pour qu'ils puissent être présélectionnés, les soumissionnaires doivent fournir les informations demandées ci-après et remplir ou dépasser certains critères minimaux, tels que listés ci-dessous :

- Lettre de manifestation d'intérêt dûment remplie conformément au modèle à l'**annexe 1**.
- Copies des documents administratifs les plus récents : statut légal, registre de commerce, lieu d'enregistrement du siège avec une procuration autorisant le signataire de l'offre
- Une présentation globale du candidat, indiquant :
 - La description de son organisation
 - L'organigramme général de l'entreprise
 - Le nombre total d'employés au moment du dépôt de la candidature,
 - Les moyens matériels disponibles
 - Les domaines d'activités

- Les références générales et spécifiques
- Certificats d'homologation par un organisme agréé (ISO ou autres)
- Toute autre information pertinente permettant d'apprécier l'envergure de l'entreprise
- Etats financiers et les chiffres d'affaires des cinq dernières années **certifiés par un commissaire aux comptes**. L'entreprise candidate (soumissionnaire unique) ou le joint-venture/consortium dans son ensemble, doit avoir un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des quatre (4) dernières années équivalent au minimum à 20 Millions d'Euros. Le chef de file, dans le cadre d'un groupement, doit avoir au moins un chiffre d'affaire moyen annuel de 15 Millions d'Euros au cours des quatre dernières (4) années.

Ce chiffre d'affaires doit provenir, en bonne partie, de projets réalisés dans le domaine des bâtiments de haut standing (bâtiments administratifs, aéroports, hôtels, universités ou similaires).

Les chiffres d'affaires non certifiés ne seront pas pris en compte.

- Liste des principales personnes d'encadrement du candidat avec les CV, notamment :
 - Architectes
 - Ingénieurs
 - Les techniciens des travaux,
 - Autres.
- Liste du personnel d'encadrement et de soutien destinés à l'exécution du projet (liste doit être maintenue au cours des travaux)
- Liste des projets déjà exécutés au cours des dix (10) dernières années et relative à la construction d'immeubles à usage de bureaux de grandes sociétés (+ de 3000 employés), de grands hôpitaux (+ de 200 lits), d'hôtels ($\geq 4^*$ et 100 lits) par l'entreprise ou groupement d'entreprises.

Chaque référence fournie devra comporter les indications suivantes :

- Années et/ou périodes de réalisation
- Lieu de réalisation
- Noms des maîtres d'ouvrages
- Montant du marché
- Attestations de bonne fin.
- Liste des équipements dont dispose le candidat pour la réalisation des travaux et ceux à mobiliser dans le cadre du projet qui doivent comprendre (équipements proposés doivent être maintenus pendant l'exécution des travaux) :
 - Une grue à tour
 - Une centrale à béton complète d'au moins 40m³/h.
 - Une pompe à béton (≥ 40 m³/h) et 2 camions toupies de 7m³ au moins.
 - Lot de coffrage métallique et d'échafaudage.
 - 1 chargeuse,
 - 1 pelleteuse ;
 - 1 niveleuse.
 - 2 camions,
 - 1 Camions citerne

Le soumissionnaire fournira dans son offre technique, les preuves de possession de ces équipements (preuves d'acquisition, cartes grise au nom du soumissionnaire ou tout autre justificatif recevable), **à défaut son offre pourrait fortement être rejetée.**

- Liste des litiges

N.B : Les groupements formés dans le cadre de cette présélection doivent être conservés jusqu'à la fin d'exécution du futur marché.

Critères éliminatoires : Les entreprises doivent impérativement satisfaire les critères ci-après, sous peine d'être éliminées:

- ✓ Réalisation d'au moins deux projets composés d'immeubles administratifs de même envergure que le projet envisagé (d'Hôtels d'au moins 4 étoiles ou d'hôpitaux de plus de 200 lits, ou similaire) au cours des 10 dernières années **avec attestations de bonne exécution**.
- ✓ Avoir le niveau de chiffre d'affaire moyen annuel évoqué ci-dessus.

En cas de groupement, le chef de file devra satisfaire au premier critère, le deuxième critère est à satisfaire par chacun des membres du groupement ou cumulativement par tous.

7. Documents constitutifs de la proposition

Les dossiers de candidature comprenant l'ensemble des informations demandées **au chapitre 6** doivent être présentées obligatoirement en un exemplaire papier original et un exemplaire numérique (sur support USB). Ils seront placés dans une enveloppe **fermée** portant l'adresse:

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Société Nationale Industrielle et Minière
Direction des Marchés et de l'Externalisation
BP 42 Nouadhibou
Contacts : Mohamedou Bamba OULD MEGUETT : Division Marchés ;
Tél : + 222 45 74 12 12 / + 222 44 90 35 58
E-mail : mb.meguett@snim.com

Et la mention:

"Ne pas ouvrir – Avis de présélection des entreprises pour la construction du siège de la SNIM à Nouadhibou".

8. Date limite de réception des propositions

Les propositions doivent parvenir, sous pli fermé par voie postale recommandée ou par Rapide Poste à **la SNIM** à l'adresse indiquée **au chapitre 7** ci-dessus, au plus tard le **18/03/2025 à 14H30 GMT**.

La SNIM se réserve le droit de prolonger, en cas de nécessité, le délai de réception des offres.

9. Langue de l'offre

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Au cas contraire, elles doivent être accompagnées de traduction certifiée en français (agrément du traducteurs agréées).

N.B: Les documents traduits par le candidat lui-même ne seront pas acceptés et l'évaluation ne tiendra pas compte des documents en question. La traduction doit être effectuée par un traducteur agréé et l'agrément de ce dernier doit être remis avec l'offre.

10. Propositions hors délais

Toute proposition parvenue après expiration du délai fixé ci-dessus, ne sera pas prise en compte.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu dans les locaux de **la SNIM à Nouadhibou**, le **20/03/2025 à 10H30 GMT**.

12. Vérification de la Conformité des propositions

La SNIM vérifiera successivement que tous les documents et informations **au chapitre 6** du présent appel à candidature ont été fournis.

Les propositions comportant des écarts importants seront jugées non recevables et seront rejetés.

13. Evaluation techniques des propositions

13.1 Recevabilité

La **SNIM** vérifiera que les critères éliminatoires fixés au **chapitre 6** ont été satisfaits. Tout soumissionnaire qui ne fournit pas les preuves nécessaires qu'il remplit ces critères verra sa proposition rejetée.

13.2 Evaluation technique détaillée

Seules les propositions jugées recevables conformément au **chapitre 12** ci-dessus, seront évaluées techniquement. L'évaluation portera sur l'analyse et la notation des rubriques du tableau ci-dessous :

item	Rubriques	Barème
1	Fourniture de tous les documents exigés dans la consultation et qualité de présentation du dossier de candidature	
2	Présentation globale de l'entreprise (organigramme général, nombre total d'employés, certificats d'homologation...)	
3	Principales personnes d'encadrement (Qualification, ancienneté, expérience spécifique, disponibilité pour l'entreprise)	
4	Références générales et spécifiques de l'entreprise au cours des dix (10) dernières années	
5	Equipements et matériels dont dispose l'entreprise (nombre, capacité des équipements, propriété ou location, diversité ...)	
6	Equipements et matériels (nombre, capacité des équipements, propriété ou location, diversité ...) destinés aux travaux destinés au projet	
7	Chiffres d'affaires au cours des 4 dernières années	
	TOTAL DES POINTS	100

14. Evaluation techniques des propositions

Pour se faire présélectionner, les candidats doivent remplir les critères de qualification et obtenir une note technique supérieure ou égale à 70 points.

15. Contacts avec la SNIM

Aucun candidat n'entrera en contact avec la **SNIM** sur aucun sujet concernant sa proposition, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où les entreprises pré-qualifiées seront désignées. Tout effort d'un candidat tendant à influencer l'évaluation des propositions pourra avoir pour résultat de le faire écarter de la pré-qualification.

16. Suite à donner à l'appel à candidature

La SNIM se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler la présente consultation quel que soit le motif. Elle s'engage à en informer les participants mais sa responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

17. Frais de soumission

Tous les frais associés à la préparation et à la soumission des dossiers de candidature sont à la charge du candidat.

La SNIM n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par le soumissionnaire lors des visites éventuelles et lors de l'examen du site ou pour tout autre aspect relatif à sa soumission.

ANNEXE 1 :

MODELE LETTRE DE CANDIDATURE

[papier à en-tête du Candidat ou du Mandataire du groupement d'entreprises, portant son adresse postale, ses numéros de téléphone, de télécopie et de télex, et son adresse télégraphique]

Date : _____

À : Monsieur l'Administrateur Directeur Général de SNIM

Nom du Projet : Construction du siège de la SNIM à Nouadhibou

Appel d'offres : Présélection des entreprises pour la réalisation du projet.

Mesdames/Messieurs,

1. Dûment autorisés à agir en qualité de représentants et au nom de _____ (ci-après dénommé « le Candidat »), et ayant pris pleinement connaissance de toutes les règles fixées et informations fournies au sujet de la présente pré-qualification, nous, soussignés, faisons par la présente, acte de candidature en vue d'être pré-qualifiés comme candidats au titre du (des) marché(s) indiqué(s) ci-après :

3. Nous avons l'intention de sous-traiter les éléments très spécialisés du marché, selon des modalités détaillées ci-après :

4. Nous autorisons par la présente votre Entreprise, ou ses représentants habilités, à effectuer toutes recherches ou enquêtes destinées à vérifier les déclarations, documents et renseignements fournis dans le cadre de la présente candidature, et à demander à nos établissements bancaires ou à nos clients tous éclaircissements complémentaires d'ordre financier ou technique. La présente Lettre de candidature autorise en outre toute personne, ou tout représentant habilité d'un quelconque organisme mentionné dans les informations complémentaires, à fournir tous renseignements qui seront jugés nécessaires et que vous pourrez demander afin de vérifier les déclarations et renseignements figurant dans le présent dossier de candidature, ou en ce qui concerne les ressources, l'expérience et les qualifications du Candidat.

6. En faisant acte de candidature, nous sommes pleinement conscients du fait que :

a) les offres faites par les Candidats pré-qualifiés seront soumises, lors de la soumission, à la vérification de tous les renseignements fournis au titre de la pré-qualification ;

b) votre Entreprise se réserve le droit de rejeter ou accepter toute candidature, annuler la procédure de pré-qualification et rejeter toutes les candidatures ; et

c) votre Entreprise peut prendre l'une quelconque des mesures visées à l'alinéa (b) qui précède sans encourir une responsabilité quelconque.

7. Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires,

en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de passation de marchés.

En annexe à la présente candidature, nous joignons des renseignements détaillés sur la part prise par chaque membre au groupement d'entreprises. Nous spécifions en outre son degré d'engagement financier en pourcentage de la valeur du <de chaque> marché et la part qu'il doit prendre à l'exécution du <de chaque> marché.

9. Nous confirmons que, si nous sommes appelés à soumissionner, ladite offre, de même que tout marché pouvant en résulter, sera :

- a) signée de façon à engager conjointement et solidairement, l'ensemble des membres du groupement d'entreprises ; et
- b) accompagnée d'un exemplaire de l'accord conclu par lesdits membres et établissant leur responsabilité conjointe et solidaire si le groupement d'entreprises est l'attributaire du marché.

10. Les soussignés certifient que les déclarations et renseignements composant ou accompagnant cette candidature, dûment remplies, sont complets, authentiques et corrects à tous égards.

Signature	Signature
Nom	Nom
Pour et au nom de (nom du Candidat ou du membre Mandataire du groupement d'entreprises)	Pour et au nom de (nom du membre du groupement d'entreprises)

ANNEXE 2 :

DESCRIPTIF DU PROJET DU SIEGE SNIM ET PLANS D'ENSEMBLE

1. PRESENTATION DU PROJET

a. Introduction

La SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière) projette la construction de son siège administratif à Nouadhibou sur un site d'une surface d'environ 12 hectares.

Le projet est constitué d'un bâtiment érigé en un rez-de-chaussée et de 6 étages et d'un aménagement extérieur (parking, voirie, espace vert, etc.). Il sera réalisé à l'entrée Ouest de la cité de la SNIM, appelé « Cansado ».

Le programme fonctionnel donne une surface bâtie avoisinant les 17 000 m².

Ce document décrit sommairement la conception du projet, sa fonctionnalité et ses différents lots techniques.

2. DESCRIPTIF DES DIFFERENTS ELEMENTS DU PROJET

a. Implantation du projet

D'une superficie d'environ 120 000 m² et de forme régulière, le site a une largeur moyenne de 250 m sur une longueur de 450 m environ. Il dispose d'un dénivelé qui est estimée à environ 1% dont le point le plus bas se situe au nord du terrain.

Le terrain est globalement rocheux.

L'implantation du bâtiment prend en compte les conditions environnementales suivantes:

- Les vents dominants en Nord Est
- L'orientation du soleil Est-Sud-Ouest pour un éclairage optimal des espaces de bureaux
- La délimitation d'une bande végétale pour abriter le projet des vents dominant et aider à absorber les émanations des industries limitrophes de conditionnement de poissons.

Au sujet de la prise en compte des circulations extérieures, des entrées et des extensions, le projet dispose de :

- Une entrée extérieure dotée d'un poste de contrôle et d'orientation, à l'Est du site pour permettre l'emplacement d'un parking d'une capacité de 600 places environ à l'Ouest.
- Un accès exclusive au parking privé et à l'entrée VIP du bâtiment. Elle est accessible uniquement pour le directeur général de la SNIM, les hauts cadres et les membres du conseil
- Une zone tampon à l'Ouest du site pour l'extension du siège de la SNIM permettant de doubler la surface projetée du projet actuel sur une superficie d'environ 3 hectares dédiée exclusivement à cet effet.

b. Les différents niveaux du bâtiment

i. Le rez-de-chaussée

Le RDC est composé des entités suivantes :

- **Le Hall 1 principal** : S'élevant à une hauteur de 12 m, il est constitué :
 - Par une double hauteur de 12 m environ
 - D'une verrière protégée par des brises soleil pour éviter l'effet de serre.
 - D'un espace vert longeant le hall délimité par une grande baie vitrée.
 - Des passerelles permettant une circulation entre les départements.
 - D'un espace d'attente dédié aussi à des expositions temporaires liées à l'activité économique, culturel, environnementale et sociale de la SNIM.
 - De façades intérieures de bureaux éclairé par la lumière naturelle du hall

Le Hall 1 mène aussi aux:

- deux salles de restaurations
- Deux directions, DCAS et RH

ii. Le 1er Etage

Le 1^{er} étage est composé de trois entités:

- Le hall distribuant deux blocs distincts reliés par des passerelles de communication.
- Un plateau de bureaux recevant la direction DF
- Un plateau de bureaux recevant la direction DAL

iii. Le 2^{ème} Etage

Le 2^{ème} étage est composé de trois entités:

- Le hall distribuant deux blocs distincts reliés par des passerelles de communication.
- Et deux plateaux distincts comportant les directions : DME, DEE, DHC, DTP, DES

iv. Le 3^{ème} Etage

- Le 3^{ème} étage est composé d'une seule entité répartie sur un niveau composé des directions: DTI et DPS

v. Le 4^{ème} Etage

Le 4^{ème} étage est composé d'une seule entité répartie sur un niveau composé des directions: DCG, DED, DST, DPP

vi. Le 5^{ème} Etage

Le 5^{ème} étage est dédié uniquement à la Direction Générale.

Doté d'un 2^{ème} bloc d'ascenseurs privés, le bureau du DG est accessible par le Hall 2 VIP situé au RDC, permettant l'accueil des invités et des membres du conseil.

Le même bloc d'ascenseurs permet d'accéder au 6^{ème} étage où se trouve la salle du conseil.

vii. Le 6^{ème} Etage

Le 6^{ème} étage est dédié au Conseil d'administration. Il abrite également des salles de commission et une cuisine de finition et sa salle de restauration.

viii. Parking

Le parking a une capacité de 600 places et est doté d'un poste de contrôle et d'orientation environ à l'Ouest. Des pistes de circulation, aires de stationnement et de manœuvres ainsi que des d'espaces verts sont aménagés à l'intérieur de l'aire de parking.

c. Matériaux architectoniques spécifiques

Les choix portent essentiellement sur les points suivants :

- Le traitement de façade et la maîtrise de l'inertie thermique: les façades ventilées
- Les éléments additifs à la façade pour la maîtrise de l'ensoleillement : les brises soleil
- La végétalisation des façades : création d'un microclimat de protection et économie d'énergie.
- Les planchers suspendus pour l'efficacité des passages des différents câblages et réseaux.
- Le choix d'une menuiserie à pont thermique
- Autres matériaux : ils sont prévus dans le projet pour apporter des solutions :
 - Esthétique : comme les revêtements sols en grés dans la masse et muraux en panneautage en bois
 - Technique: comme les planchers techniques suspendus
 - Écologique: avec une menuiserie aluminium à pont thermique
 - De transparence: avec les séparations vitrées pour les open space et bureaux
 - Acoustique: avec des faux plafonds acoustiques

3. STRUCTURE :

Le principe retenu pour la structure de ce bâtiment est le suivant : les planchers sont en dalles pleines. Les éléments porteurs sont des poteaux et des voiles. Les planchers seront en dalles pleines. La post-contrainte, qui permet une optimisation de la structure, pourrait être envisagée pour les portées qui les nécessitent.

Il est prévu des joints de dilatation pour prendre en compte les gradients thermiques. Le contreventement de l'ensemble est constitué de voiles réalisés dans les 2 directions.

4. ELECTRICITE :

Il y aura :

a. Courant fort

- Un poste de transformation, un groupe électrogène et le tableau général basse tension.
- Les armoires, coffrets et tableaux électriques.
- Les alimentations principales (câbles, chemin de câbles, fileries, fourreaux, buses etc...)
- Les équipements d'éclairage (lustreries, petits appareillages, etc...) et d'éclairage de sécurité
- Les prises de courant, les alimentations en attente par câbles ou fileries etc...pour les besoins d'autres lots).
- Etc.

b. Courants faibles

- Câblage VDI
- Infrastructure LAN et réseau wifi
- Téléphone sur la voix IP
- Télédistribution (IPTV) :
- Vidéo surveillance et contrôle d'accès :

5. Elévateurs

Il est prévu des élévateurs dans le bâtiment.

6. SECURITE INCENDIE

Il est prévu un système de sécurité incendie conforme aux normes et réglementations en vigueur.

7. CLIMATISATION

a. Choix du système de climatisation : EAU GLACEE

La climatisation prévue sera principalement à eau glacée sauf pour les locaux qui peuvent demander de la climatisation en période hivernale, comme les salles de réunion, le restaurant 6^{ème} étage et la salle plénière, ils seront climatisés par des mono split gagnable type INVERTER.

Le Groupe d'eau glacée sera de type: compresseur vis INVERTER de dernière technologie.

b. Choix de l'isolation thermique de l'extérieure ITE

L'isolation thermique du bâtiment sera l'isolation thermique par l'extérieur ITE.

8. VENTILATION

a. Ventilateur-convecteur

Pour le choix des unités intérieures, il sera prévu des ventilateur-convecteur INVERTER , à courant continu permettant une variation continue de 0 à 100% du débit de l'air et de la puissance thermique et frigorifique.

b. Récupération de chaleur sur centrale de traitement d'air neuf et VMC double flux

Il est prévu d'équiper le bâtiment de centrales de traitement d'air ou des caissons VMC doubles flux (insufflation et extraction d'air) comme récupérateur de chaleur sur l'air extrait afin de préchauffer l'air introduit venant de l'extérieur.

9. PLOMBERIE SANITAIRE

a. Production d'eau chaude et eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire en période estivale sera à l'aide du récupérateur de chaleur installé sur le groupe d'eau glacée. En période hivernale, la production de l'eau chaude pour le chauffage et le sanitaire sera assurée par des chaudières murales à condensation.

b. Ballon de stockage sans production de chaleur interne

Le ballon de stockage d'eau chaude sanitaire sera chauffé par un serpentin d'eau chaude. Le chauffage de l'eau du serpentin sera réalisé par les chaudières (ou par le groupe d'eau glacée).

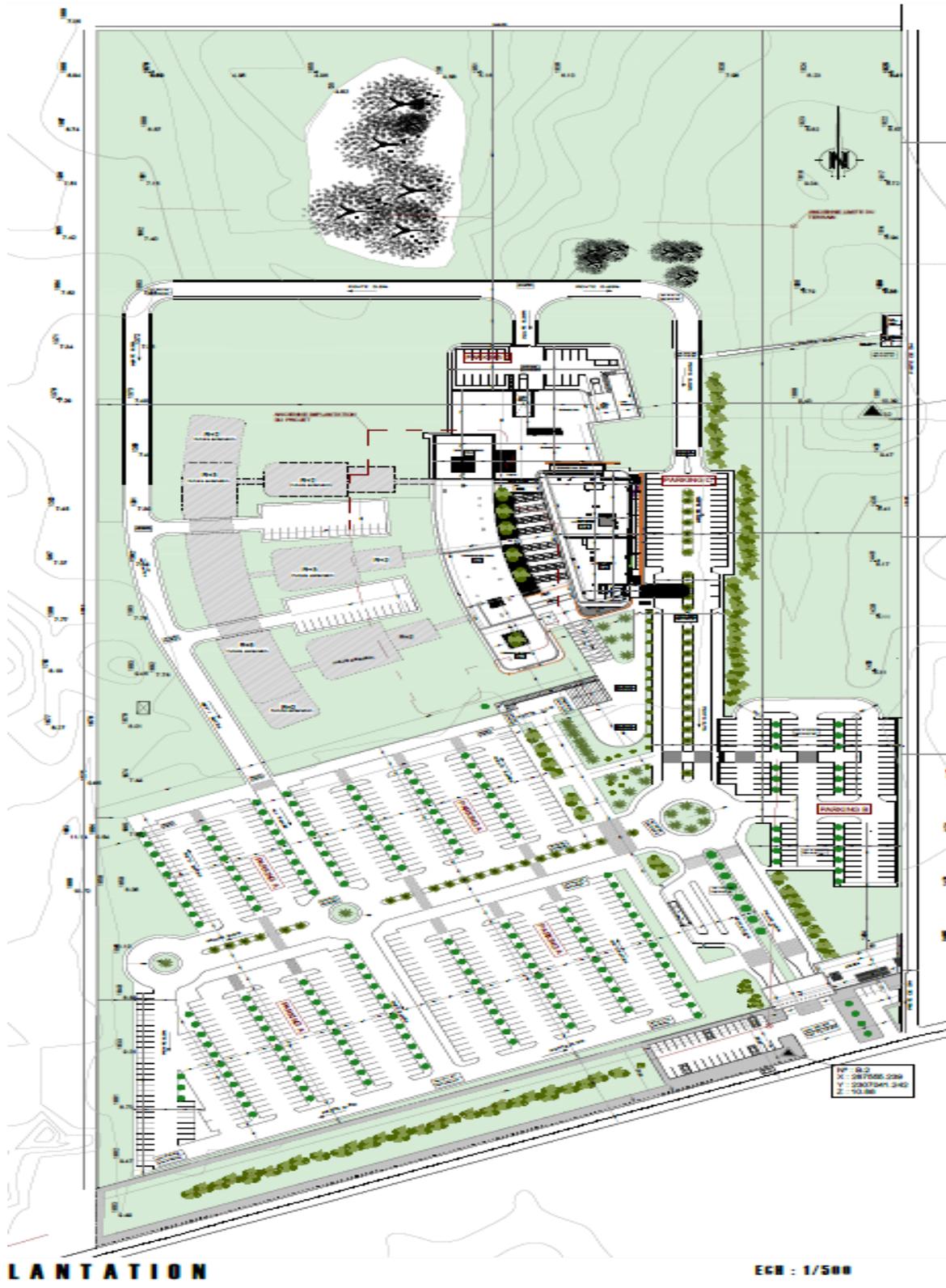
c. Récupération des eaux pluviales

Etant donnée la faible pluviométrie dans la zone, les eaux pluviales seront drainées (en surface ou par canalisation) et rejetées, au nord du site dans les espaces verts.

d. Récupération des eaux usées

Les eaux usées seront récupérées au niveau d'un collecteur principal et seront par la suite refoulées vers la station de traitement. Les prestations dues au titre du futur marché se limitent à l'entrée du collecteur.

Plans d'illustration du projet :





PERSPECTIVE GENERALE



VUE SUR ENTREE VIP



VUE SUR ENTREE PRINCIPALE